

PROVINCE DE QUÉBEC  
Municipalité de Lac-des-Aigles

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite municipalité, QUE : -

À la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 7 MARS 2022, la résolution suivante a été adoptée :

ADOPTION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 57-22

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles :

**CHANGE LA DATE DES RÉUNIONS DU MOIS DE  
SEPTEMBRE ET OCTOBRE 2022**

**La réunion du mois de septembre 2022 sera  
MARDI, LE 6 SEPTEMBRE**

**ET celle du mois d'octobre,  
sera MERCREDI, LE 5 OCTOBRE**

Donné à Lac-des-Aigles, ce huitième jour du mois de mars deux mil vingt-deux.

---

Francine Beaulieu  
Directrice générale